

Paielements réservés à la récolte :

Chaque livraison hors contrat devra faire l'objet d'instruction avant le 31 juillet pour choisir le mode vente choisi. Au-delà de ce délai le lot sera affecté par défaut à l'ASD. Les volumes livrés inférieurs à 10T seront réglés au prix ferme du jour de la livraison.

- **Acompte :**
Versement d'un acompte dans le délai normal de paiement après livraison. Le complément de prix est calculé tout au long de l'année* et est versé s'il y a lieu fin Juin/début Juillet. Pas d'engagement possible après le 31 juillet.
- **Acto : Accompagnement de Marché Trimestriel paiement Octobre**
Versement d'un acompte dans le délai normal de paiement après livraison. Calcul du Prix indexé sur les cotations* (août – septembre- octobre), complément final sur novembre. Pas d'engagement possible après le 31 juillet.
- **Acto Long : ACTO court prolongé de deux mois**
Versement d'un acompte dans le délai normal de paiement après livraison. Calcul du Prix indexé sur les cotations* (août – septembre- octobre – nov - dec), complément final sur janvier. Pas d'engagement possible après le 31 juillet.
- **Avance Sur Définitif**

Ce mode de prix permet de différer temporairement la fixation de prix entre la livraison et la décision. Le lot est vendu dès la livraison mais seule une avance est payée, le prix final est fixé par l'agriculteur avant le 15 Avril 2020.

Paieement applicable en récolte ou pour les marchandises stockées :

- **Prix ferme**
Prix de marché du jour applicable à une marchandise SLM et une échéance convenue. S'applique automatiquement à toute livraison d'une espèce/variété inférieure à 10 tonnes. Le prix du jour s'applique et à toutes les livraisons hors contrat après récolte.
- **Contrats de production et contrats qualité**
Il s'agit de contrat de filière dans lesquels les établissements Villemont gèrent la mise en marché du lot afin de rémunérer au mieux le livreur.
- **Contrats indexés Matif**
Prix à fixer par le livreur indexé aux évolutions du marché à terme Euronext. Le livreur calcule le prix du moment sur une échéance Euronext définie moins une base et fixe son prix par mail au moment de son choix.
- **Contrat avec option à la hausse**
Il s'agit d'un prix minimum garanti assuré par l'achat d'une option à la hausse (assurance) sur le marché Euronext. Le livreur est libre de fixer le prix de complément dès lors que le marché Euronext dépasse le niveau d'exercice de l'option jusqu'à la date butoir de l'option.
- **Cas spéciaux : Echange céréales aliments bétail**
Les éleveurs souhaitant reprendre une partie de leur livraison pour nourrir leur troupeau peuvent utiliser le contrat d'échange grain. Cette prestation doit être convenue préalablement aux livraisons.

Calendrier des Tarifs d'Achat Collecte : période d'engagement possible période d'observation et paiement

	Janv N	Fev N	Mars N	Avril N	Mai N	Juin N	juillet N	Aout N	Sept N	Oct N	Nov N	Dec N	Janv N+1	Fev N+1	Mars N+1	Avril N+1	Mai N+1	Juin N+1	Juil N+1	
Prix Ferme							E													
Indexé Matif / Option							T													
Acompte							L	A												D
ACTO							O	A			D									
ACTO Long							L	A					D							
ACTO Pentecote							O	A			D									
ACTO Long Pentecote							L	A					D							
Contrat de Production							E	A												D
ASD							R													

Engagement ■

Observation ■

Paieement ■

* Les cotations prises en référence sont celles des publications hebdomadaires du journal « Le Petit Meunier – La Dépêche » publication ABC SAS. A défaut les cotations utilisées sont les cotations hebdomadaires du Jeudi.